

COMMUNE D'OREE-D'ANJOU

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT AVANT ALIENATION DE CHEMINS RURAUX DANS LE SECTEUR DES MARECHAUX SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LIRE

**DU VENDREDI 20 JANVIER 2023 AU SAMEDI 04 FEVRIER 2023
(CLOTURE LE 04 FEVRIER A 12H00)**

Par arrêté municipal n°2022-2645 en date du 15 décembre 2022, Monsieur André MARTIN, Maire de la commune OREE-D'ANJOU, a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement et de l'aliénation de chemins ruraux dans le secteur des Maréchaux (Liré).

A cet effet :

- Madame Anne LOMBARDI, rédactrice écologue, a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.
- L'enquête sera ouverte du 20 janvier au 04 février 2023 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, des observations pourront être consignées sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles déposés dans la mairie annexe de Liré. Un deuxième exemplaire du dossier sera consultable dans les locaux des Services Municipaux d'Orée-d'Anjou situés au 4.rue des Noues – Drain – 49530 OREE-D'ANJOU. Pendant la durée de l'enquête prévue à l'article 1^{er}, chaque personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie annexe de Liré :

- - Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9H00 à 12H00,
- - Les lundi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00,
- ou les adresser à Madame la commissaire enquêtrice aux Services Municipaux d'Orée-d'Anjou 4. Rue des Noues – Drain - 49530 OREE-D'ANJOU qui les annexera au registre,
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : amenagementduterritoire@oreedanjou.fr .
- ou consulter le dossier aux Services Municipaux d'Orée-d'Anjou situés au 4.rue des Noues – Drain – 49530 OREE-D'ANJOU, le lundi, mardi, jeudi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 17H00, le mercredi de 9H00 à 12H00 et le vendredi de 9H00 à 12H30 et de 14H00 à 16H00.

Madame Anne LOMBARDI se tiendra à la disposition du public le 20 janvier 2023 de 09H00 à 12H00 et le 04 février 2023 de 09H00 à 12H00 à la mairie annexe de Liré – rue du 8 Mai 1945 - OREE-D'ANJOU.

Les rapports et les conclusions de la commissaire-enquêtrice pourront être consultés en mairie, à l'issue d'un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

Le Maire, André MARTIN